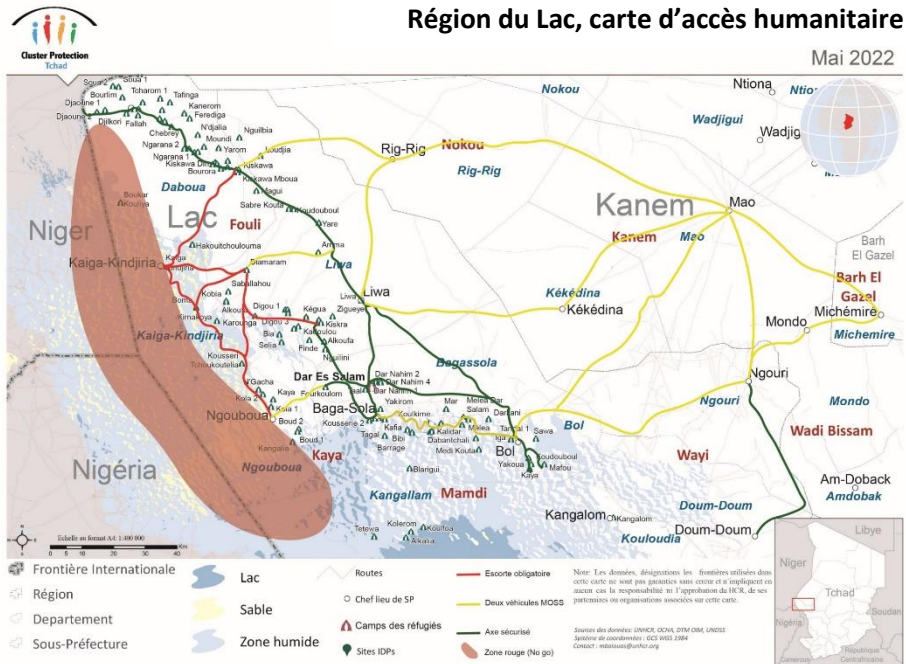


TCHAD

Région du Lac





1. RESUME

Conformément à son adhésion aux Conventions de Genève et ses Protocoles Additionnels, le Tchad accueille des personnes fuyant les violences liées à l'insécurité et de multiples attaques menées dans les pays frontaliers dont le Cameroun, le Nigéria et le Niger dans sa partie Ouest, le Soudan à l'Est, et la République centrafricaine au Sud. Depuis environ une décennie, le pays connaît également des mouvements de populations internes en raison de la persistance des incursions et d'attaques de groupes armés non-étatiques (GANE) dans le bassin du lac Tchad et ses environs.

Chiffres clés

Personnes sont victimes de déplacements forcés	1 066 444
Réfugiés	578 842
Retournés	77 650
Incidents de protection depuis juin	1 046
Homicides depuis juin	238

Ces situations de crises prolongées pour lesquelles les solutions durables tardent à se mettre en place constituent une charge supplémentaire pour le Tchad qui fait face à d'autres défis d'ordre politique, économique et social.

Au 30 juin 2022, 1 066 444 personnes sont victimes de déplacements forcés au Tchad, dont 578 842 réfugiés et 77 650 retournés au Sud du pays. La seule Province du Lac enregistre 381 289 personnes déplacées internes (PDI), 23 901 retournés et 19 982 réfugiés nigériens, majoritairement constitués de 49% d'enfants et de 55% de femmes, installés dans environ 253 sites et villages d'accueil.

La prise en charge des populations affectées connaît de nombreux défis, dus d'une part à la faiblesse des infrastructures sociales de base (documentation civile, éducation, santé, prise en charge psychosociale,

etc...); d'autre part, malgré les interventions humanitaires, la présence importante des populations en déplacements forcés entraîne une grande pression sur les ressources ce qui menace la cohésion sociale et la coexistence pacifique, et rendrait difficile la gestion des risques qui pourraient en résulter. Au rang desquels, les risques d'atteinte au droit à la vie, à l'éducation, les conflits intercommunautaires, l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, les violences et divers abus, notamment ceux touchant les couches les plus vulnérables, dont les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et en situation de handicap.

Cette mise à jour de l'analyse sur les risques de protection prioritaires et les recommandations a été faite suivant une approche inclusive et avec la participation des membres du Cluster Protection et de ses deux domaines de responsabilités VBG et Protection de l'Enfance. Les résultats sont fondés sur les informations secondaires issues des analyses de monitoring, des rapports d'activités et d'autres documents stratégiques produits par les différents membres du Cluster et de ses deux AoRs et d'autres organisations. L'analyse s'est également appuyée sur les données qualitatives et quantitatives qui ont permis de mettre en exergue la situation des attaques contre les civils, notamment les meurtres, les enlèvements et les conséquences qui en résultent, la séparation des familles les risques liés aux mines et aux restes des engins explosifs.

2. CONTEXTE

Le délitement de la situation sécuritaire a entraîné la précarité de la situation de protection et des droits humains dans la Province du Lac. Cette situation a conduit depuis plus de cinq ans à l'instauration de zones rouges dites 'no go' aux conséquences fâcheuses sur l'économie, les droits de l'homme et l'accès humanitaire, notamment dans le département de Fouli, Sous-préfectures de Daboua et Kaïga-Kindjiria.

Des actions significatives ont été engagées par l'Etat et divers acteurs pour apporter une réponse efficace. Malgré ces efforts consentis et des résultats, la situation de protection continue à se dégrader et affecte toutes les catégories de personnes, y compris les personnes avec handicap et âgées. Au cours des deux dernières années, les activités de monitoring de protection, ont rapporté 1072 incidents en 2020 avec 30% des cas d'enlèvements, 1544 en 2021 avec 28% des cas d'enlèvements. De janvier à juin 2022, 1046 incidents collectés avec 23% des cas d'enlèvements. Les structures d'encadrement des personnes handicapées sont quasi inexistantes et ne permettent pas de faire un suivi spécifique de leur vulnérabilité.

D'après les résultats du cadre harmonisé sur la situation de la sécurité alimentaire au Tchad de mars 2022, deux départements sont sous pression d'insécurité alimentaire et de malnutrition et pourraient avoir des conséquences sur la scolarisation des enfants, l'unité des familles, la séparation des familles, l'exploitation des enfants, les conflits autour des ressources naturelles, les violences basées sur le genre pour ne citer que celles-là. Les effets des changements climatiques, marqués par la faible pluviométrie, la suspension de l'exploitation de plusieurs polders et l'inflation des prix des denrées de première nécessité due au conflit Russie-Ukraine, ainsi que les effets de la crise sanitaire à Covid-19 sont autant de facteurs fragilisant qui intensifient les vulnérabilités existantes.

Par ailleurs, la situation sécuritaire instable perpétue le déplacement forcé des populations et ne facilite pas la mise en route de solutions durables. Le processus de transposition de la Convention de Kampala en loi nationale est en cours et serait une opportunité à son terme pour les solutions durables.

Pour répondre à l'objectif global de la stratégie de protection (source HRP2022), à savoir prévenir et répondre aux problèmes de protection afin

de réduire les vulnérabilités liées aux crises humanitaires, 12 acteurs de protection sont présents dans la province du Lac et apportent une réponse sectorielle aux besoins sans cesse croissants des populations affectées, pour soutenir l'effort du Gouvernement, dont les structures de prise en charge et d'encadrement sont faibles, voire inexistantes dans certaines localités.

Conscient du fait que la sécurité et retour à la paix dans ces zones sont garants du développement durable, le gouvernement a lancé depuis le mois d'avril 2022, une opération militaire dénommée « intégrité du Lac ». Cette initiative qui a une portée humanitaire nécessite un suivi régulier en étroite collaboration avec la coordination civilo-militaire pour préserver le caractère civil et humanitaire des sites des PDI situés dans ce corridor.

3. PRIORISATION DES RISQUES

Le contexte humanitaire du Lac est marqué par plusieurs problèmes de protection qui menacent la sécurité, la vie et bien-être des populations. L'analyse se focalisera sur les principaux risques identifiés au cours de ce premier semestre 2022, notamment les attaques contre les civils suivies de meurtres et d'enlèvements, l'exposition aux risques des mines et restes des engins explosifs improvisés et les séparations d'avec les familles.

RISQUE 1 : Attaques contre les civils

Les agressions physiques

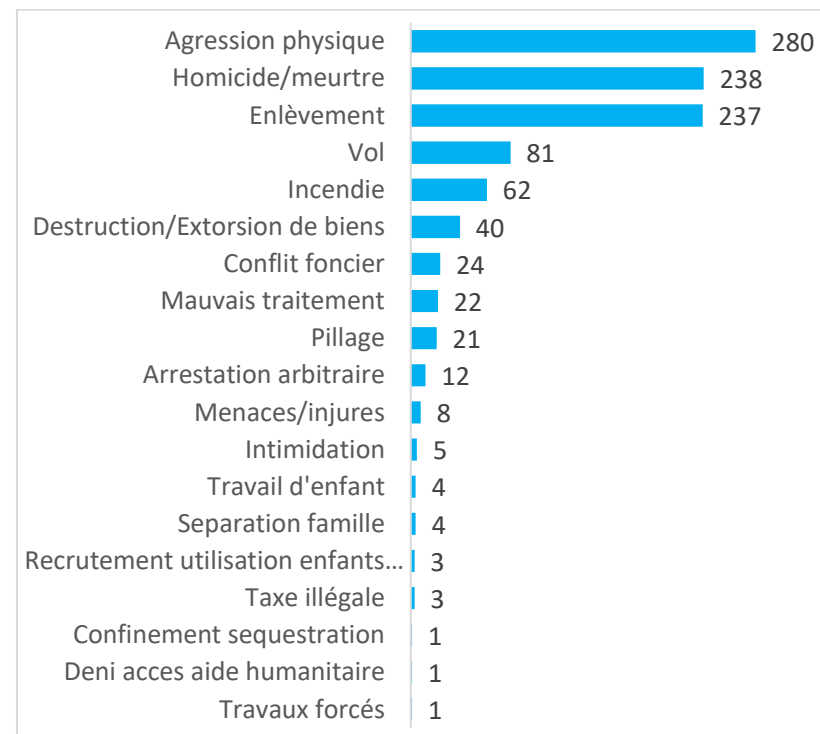
Les agressions sont en augmentation. 280 personnes de janvier à juin 2022, contre 206 pour la même période en 2021, soit une augmentation de 36%. Plusieurs raisons pourraient être liées à cette situation, la pression sur les ressources, notamment autour des polders et des espaces agricoles, le déploiement des FDS dans certaines localités à proximité des sites des PDI depuis le mois d'avril 2022, la résistance aux attaques des voleurs et des

GANÉ et les conflits inter et intracommunautaires. Il est nécessaire de réaliser une analyse spécifique pour mieux comprendre ce phénomène et son ampleur.

Homicide/meurtres

Dans la province du Lac, les principales violations d'atteinte au droit à la vie des populations sont identifiées pendant les attaques et incursions des groupes armés contre les civils et sont récurrentes depuis près d'une décennie.

Graphique 1 : Types d'incidents

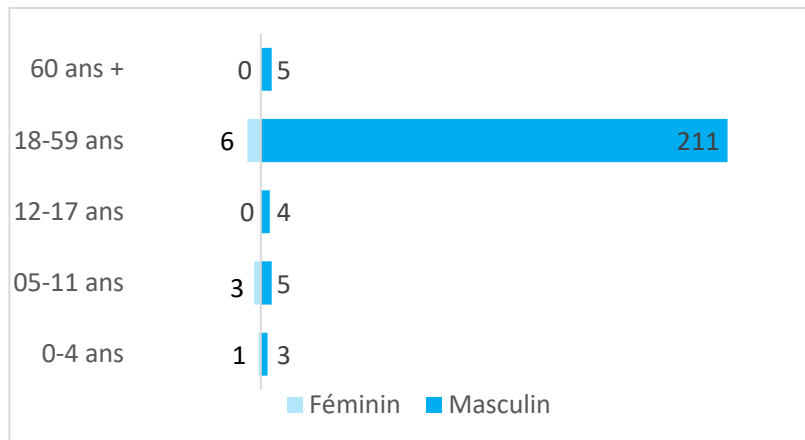


Au courant du dernier semestre (janvier à juin 2022) **238** cas d’homicides ont été enregistrés parmi lesquels 216 hommes et 6 femmes, 12 garçons et 4 filles. Les présumés auteurs des cas d’homicides/meurtres sont pour 84% des éléments des groupes armés non identifiés et la majeure partie de ces incidents ont eu lieu pendant les incursions et attaques conduites contre les populations dans leurs localités respectives, pendant leurs mobilités vers les zones cultivables et de pêche ou lors des mouvements pendulaires entre leurs localités de provenance et sites d’installation.

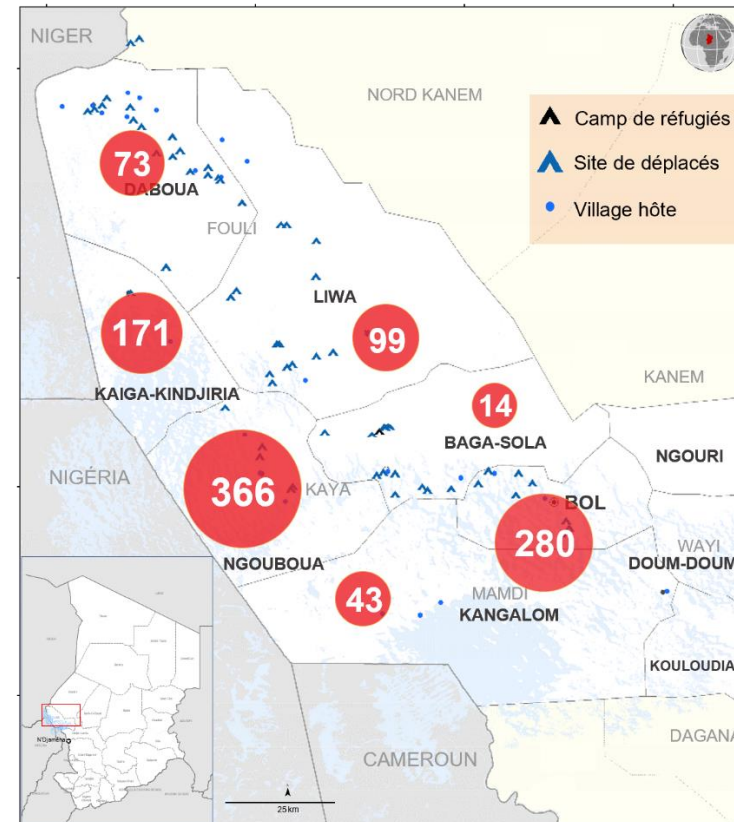
Ces actes pour lesquels les communautés n’ont aucun moyen de réponse sont un véritable frein pour leur résilience socioéconomique, car limitent leur capacité à se mouvoir pour la recherche des moyens d’existence.

Bien que toutes les catégories sociales soient victimes, l’analyse des données du monitoring de protection relèvent que les hommes de la tranche d’âge active sont principalement visés. A titre d’exemple pour le premier semestre 2022, les meurtres/homicides et les enlèvements constituent deux des incidents majeurs avec 475 victimes, soit 45% des cas enregistrés.

Graphique 2 : Homicides/meurtres par âge et genre



Graphique 3 : Répartition des incidents par sous-préfecture



Impact et vulnérabilité sur les populations

Les populations vivant dans la province du Lac vivent du commerce du poisson frais et séché, des légumes et des produits alimentaires. A ces activités s’ajoutent, l’élevage des chèvres, des moutons et des volailles mais aussi des bœufs et l’agriculture maraîchère. Cette variété d’activités permet aux hommes et aux femmes de subvenir aux besoins de base leur

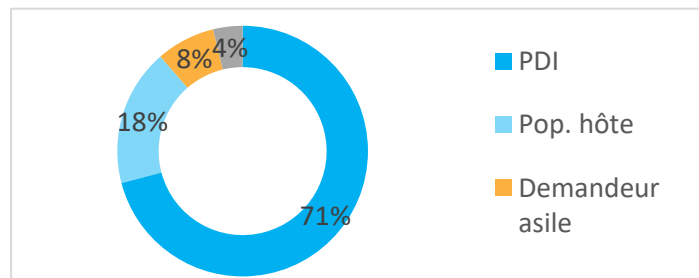
famille. Malheureusement, le contexte actuel d'insécurité ne permet pas aux populations d'aller dans les eaux profondes pour leurs activités de pêche. Elles doivent rester dans les zones contrôlées par les forces de sécurité et leur rendement reste faible car le périmètre exploité pour l'agriculture et la pêche n'est pas suffisant. De même, certains acteurs estiment que compte tenu de la raréfaction des pluies et de la pression démographique, tous les acteurs devraient inscrire l'assistance aux populations affectées dans une logique d'appui à l'autosuffisance alimentaire. De ce fait, plus de 70% de la population de PDI est dépendante de l'aide humanitaire.

RISQUE 2 : Enlèvements

Situation désagrégée des personnes enlevées depuis le début de l'année 2021

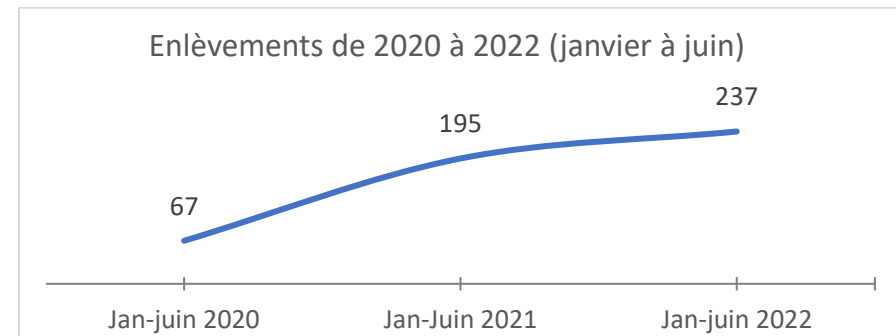
Dans un contexte mixte, marqué par la présence de réfugiés, de déplacés internes, de retournés et de populations hôtes, les personnes subissent les incidents de violation des droits de la personne indépendamment de leur statut légal. Ainsi 50% des victimes sont des personnes déplacées internes et 47% sont de la communauté hôte. Les autres victimes étant réparties entre les retournés et les demandeurs d'asile.

Graphique 4 : Répartition des incidents d'enlèvements par type de population



Commentaire : Les outils ont été harmonisés en janvier 2020, les capacités des moniteurs de collecte ont été renforcées et la collecte des informations est systématique avec les mêmes acteurs mais on observe une augmentation de 13% des cas d'enlèvements.

Graphique 5 : Evolution comparative des cas d'enlèvements de 2020 à 2022



Les motifs des enlèvements sont variés et fonction des catégories sociales. Ainsi suivant l'évaluation réalisée au mois de janvier 2022, les enlèvements sont motivés par les demandes de rançons, le besoin de renforcer les effectifs et la main d'œuvre, une ressource sexuelle pour les GANE etc... Les femmes âgées quant à elles sont utilisées comme des matrones comme l'a témoigné une victime d'enlèvement, libérée par les forces de défense et de sécurité à la suite des enlèvements sur le site de Massakani (département de Fouli, canton Kiskira) le 13 janvier 2022.

Les effets des attaques contre les civils sont néfastes sur les populations, aux plans psychologique et émotionnelle, physique et socioéconomique avec des spécificités liées à chaque catégorie sociale concernée ; et sur les activités à réaliser en faveur des communautés. Ils limitent la résilience

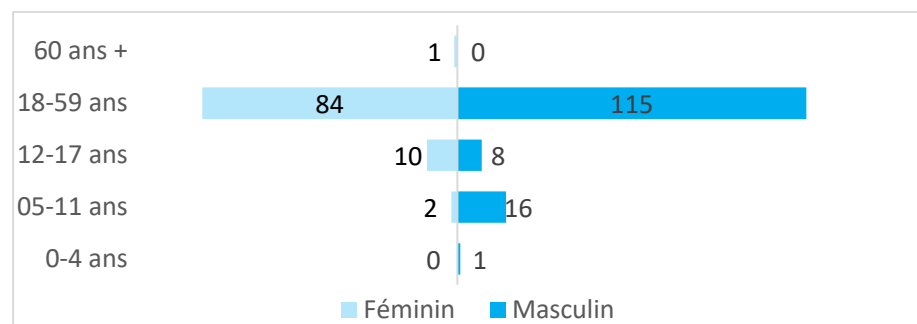
socioéconomique et augmentent leur vulnérabilité et dépendance à l'aide humanitaire.

Par ailleurs, ces attaques s'accompagnent souvent de destruction et incendies d'abris et de biens matériels, stocks alimentaires et parfois même des sommes d'argent. Cette précarisation en abris/logement a des considérables conséquences sur les femmes et les enfants soumis à des risques de maladies liées aux intempéries et aux moustiques en raison de la proximité des bras du lac et à des risques GBV.

Les coûts générés par les déplacements souvent répétitifs ont épuisé les épargnes des PDI, les privant ainsi de toute capacité de résilience économique. Face à cette situation complexe, de nombreux PDI sont contraints de s'exposer à des risques importants pour survivre, notamment les mouvements pendulaires vers leurs localités d'origine aux risques sécuritaires élevés.

Aussi, le vol et pillage régulier des bétails par les GANE ont affaibli les capacités des activités d'élevage. Entre janvier et mars 2022, plus de 15 500 bœufs ont été emportés dans la sous-préfecture de Ngouboua et ses environs, selon les données du monitoring de protection.

Graphique 6 : Enlèvements par âge et genre



RISQUE 3 : Les séparations des familles

La séparation des enfants de leurs parents fait partie des pratiques usuelles auxquelles les familles recourent au détriment du bien-être et des dangers qui menacent le développement physique, psychologique, émotionnel des enfants. Ce phénomène exaspéré par les multiples déplacements dus à l'insécurité touche en particulier les enfants séparés et non accompagnés.

Dans le contexte du Lac et en réponse aux fréquentes menaces des attaques de GANE qui pèsent sur les familles, plusieurs parents se séparent de leurs enfants à titre préventif pour les épargner des affres des exactions de ces derniers en les envoyant dans sites jugés sécurisés. Cette situation de perpétuel déplacement ne permet pas aux enfants de satisfaire plusieurs de leurs droits fondamentaux, notamment celui d'être scolarisé et de bénéficier d'un environnement familial adéquat pour leur développement intégral. Ils sont également exposés à des risques de maltraitance dans les familles d'accueil, d'exploitation dans les travaux champêtres, la recherche d'eau et le bois de chauffe, dans la rue pour mendier ou mener des petites activités lucratives.

Les cas les plus complexes sont les enfants « mouhadjirins » c'est-à-dire les enfants confiés par les parents aux maitres qui se déplacent avec eux d'une localité à une autre sans ressources adéquates pour leur encadrement. Ils sont ainsi privés de leurs droits fondamentaux, notamment ceux liés à la non-scolarisation, au droit à l'identité, à la malnutrition, à la maltraitance et autres abus. Les enfants ayant été associés au GANE rapportent qu'ils sont obligés de se taire sur leur expérience, de peur de la stigmatisation et des représailles violentes de leur communauté. En quittant ces groupes, ils vivent en silence les horreurs vécus de peur d'être expulsés et stigmatisés.

RISQUE 4 : Enfants victimes des mines et des engins explosifs improvisés

Une préoccupation majeure demeure sur les risques liés à la présence des engins explosifs improvisés dans les localités les plus touchées par les exactions des GANE. Ce phénomène réel qui n'est pas encore suffisamment documenté, affecte les vies des personnes, en particulier celle des enfants et limite l'accès humanitaire. Ceci entraîne non seulement des risques de décès, des blessures, des traumatismes mais également l'accès limité aux moyens de subsistance et à l'assistance humanitaire. Le nombre de personnes handicapées et victimes de trauma pourraient également augmenter de ce fait, dans un contexte marqué par l'inexistence des services de prise en charge spécialisés.

Les enfants sont particulièrement touchés, car ils manipulent ces objets comme des jouets et ne mesurent pas le risque d'où la nécessité de mobiliser davantage des ressources pour intensifier l'éducation aux risques liés aux explosifs et engins improvisés.

L'on note que de plus en plus, la pose des EEI est devenue le nouveau mode opératoire des GANE ces douze derniers mois

Situation des enfants retirés des groupes armés non étatiques

Les acteurs humanitaires font aussi face à des défis majeurs avec ces enfants qui ont été interceptés aux points de contrôle et ont été placés en détention administrative pour interrogatoire et contrôle et subissent des détentions de longue durée afin de passer aux aveux s'ils étaient impliqués dans tels actes en violation des principes et engagement de Paris. C'est une menace réelle nécessitant un intérêt des différents acteurs et des donateurs afin de prévenir et réduire les risques à multiples effets qui pèsent sur les populations affectées.

4. REPONSE

Incidents liés aux attaques contre les civils

En vue de répondre à la problématique de la protection des civils, en plus du renforcement du monitoring de protection – et grâce aux données collectées et en collaboration avec les autorités locales, trois acteurs intervenant dans ces localités ont mis en place des mécanismes communautaires de protection et de réduction des risques qui incluent : les relais communautaires, les comités de vigilance, les moniteurs de protection et des frontières pour organiser la réponse communautaire. Cette réponse, bien que limitée, couvre environ 80% des 253 sites et villages d'accueil.

La prise en charge psychosociale, judiciaire et médicale est fournie aux survivants (es), ainsi que des activités de sensibilisation.

Un plaidoyer a été initié par l'Equipe Humanitaire Pays auprès de l'Etat sur les incidents d'enlèvements et des sensibilisations sont régulièrement faites par OCHA et le Cluster Protection et les AoRs VBG et Protection de l'enfant lors des réunions CM-Coord et des sessions de renforcement de capacité.

Pour les deux prochains mois, il est prévu l'organisation des sessions de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'endroit des militaires et des civils sur les thématiques suivantes : coordination civilo-militaire, protection, accès, principes humanitaires, droit international humanitaire.

En outre, la réponse à la santé mentale est quasi inexistante, ce qui ne permet pas une prise en charge optimale des personnes ayant subi ou ayant été témoin de violences.

Séparation des familles

Le suivi de la situation de protection des enfants est réalisé à travers la collecte, l'analyse et la remontée des données permettant de contribuer aux notes de plaidoyer et à la programmation basée sur des évidences ainsi que par la présence des acteurs qui assurent la prévention et la prise en charge des victimes à travers les mécanismes de référencement.

15 mécanismes communautaires de protection de l'enfant et 41 espaces amis des enfants ont été mis en place et renforcés par les partenaires du AoR protection de l'enfant pour prévenir, atténuer et répondre à la violence et à divers abus. D'autres secteurs notamment la sécurité alimentaire, abris, eau/hygiène/assainissement fournissent également des services en leur intention.

Engins explosifs improvisés

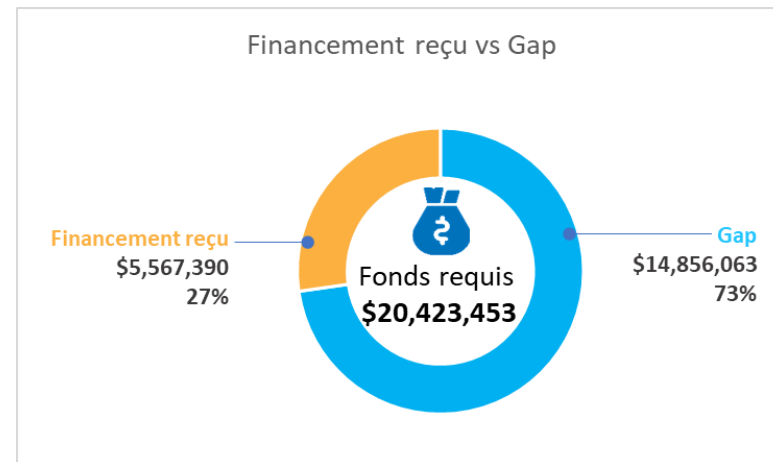
L'ONG Humanité et Inclusion s'est positionné sur cette problématique et a initié diverses activités de collecte, de documentation, de remontée des données vers le Haut Comité de déminage, de sensibilisation des communautés et de renforcement des capacités des points focaux. Ce projet lancé en 2021, ne peut se poursuivre faute de financement, malgré le besoin persistant.

Par ailleurs, le Haut Comité National de Déminage, structure étatique en charge de ce volet peine à jouer pleinement son rôle de leadership dans l'accompagnement des acteurs, faute de ressources humaines, logistiques et financières conséquentes.

¹ USD 2 942 795 de ce financement sont réservés à des activités dans le domaine de la protection de l'enfant pour l'année 2023 jusqu'à mai 2024.

Financement

Graphique 7 : Taux de financement



La répartition du financement reçu s'établit comme suit :

Protection : **\$ 952 314**

Protection de l'enfant : **\$ 3 277 812¹**

Violence basée sur le genre : **\$ 1 337 263**

5. RECOMMANDATIONS

Recommandations spécifiques liées aux attaques contre les civils

- 1) L'Équipe Humanitaire Pays devrait plaider auprès des autorités civiles et militaires afin qu'une priorité soit accordée à la protection

des populations civiles et au respect du caractère civil des sites des PDI.

- 2) Le **Cluster Protection** devrait s'assurer auprès de l'ICC de la prise en compte des besoins des victimes d'attaques des GANes et ceux des mines dans le cadre du processus de planification humanitaire 2023.
- 3) L'**Equipe Humanitaire Pays** devrait améliorer la coordination et la collaboration avec l'Etat pour renforcer les mesures sécuritaires dans les zones d'accès limité (Daboua, Kaïga-Kindiria, Ngouboua).
- 4) Les **bailleurs de fonds** devraient renforcer le financement des mécanismes communautaires d'autoprotection dans ces zones.
- 5) Le **Gouvernement** devrait donner la priorité au déploiement de moniteurs de protection dans les zones d'accès limité et ayant un fort taux d'incidents de protection rapportés ou autre forme de protection par la présence d'ici décembre 2022.
- 6) Dans le cadre de la localisation, l'**Equipe Humanitaire Pays** doit assurer le renforcement des capacités de réponse des acteurs nationaux, via le soutien des bailleurs, des agences lead et de l'ICC d'une part, et d'autre part prioriser les acteurs locaux pour le fonds CERF, en vue de couvrir les zones où l'accès humanitaire est limité et la pérennité de la réponse humanitaire.
- 7) Le **Gouvernement** devrait soutenir l'expansion des zones de pêche, et fournir un soutien direct à la population pour augmenter les capacités de rendement de pêche.
- 8) L'**Equipe Humanitaire Pays** devrait accompagner l'Etat à travers dans l'organisation d'un atelier stratégique pour accélérer le développement de la stratégie des solutions durables pour les PDI au niveau du Lac.
- 9) **OCHA**, en collaboration avec les autres acteurs, doit assurer une formation et un soutien continu à l'endroit des militaires et des civils sur les thématiques suivantes : coordination civilo-militaire, protection, accès, principes humanitaires, droit international humanitaire.

Recommandations spécifiques liés à la protection des droits des enfants

- 10) Les **acteurs de la protection de l'enfance**, en coordination avec l'Equipe Humanitaire Pays et les autorités gouvernementales compétentes, doivent définir et soutenir des programmes de prévention de recrutement et d'utilisation des enfants dans les conflits armés, ainsi que ceux de libération, de démobilisation et de réintégration des enfants afin de mettre fin aux violations graves commises contre les enfants.
- 11) Les **acteurs de la protection de l'enfance** avec l'Equipe Humanitaire Pays et les autorités gouvernementales doivent renforcer les programmes de renforcement des capacités des maitres coraniques et des familles sur les droits et protection des enfants et sur la réintégration des enfants Mouhadjirines afin de mettre fin aux violations de leurs droits fondamentaux.
- 12) Les **bailleurs de fonds** devraient soutenir le Haut Comité National de Déminage à jouer pleinement son rôle de leadership et d'accompagnement des acteurs de la lutte anti-mines, via des ressources humaines, logistiques et financières adéquates.
- 13) Les **donateurs** et les **acteurs humanitaires** doivent reconnaître que l'action humanitaire contre les mines est un élément clé de nombreux aspects de la réponse humanitaire. Ils doivent veiller à ce que les activités d'action humanitaire contre les mines soient plus fortement intégrées aux autres secteurs de la réponse humanitaire par le biais d'une programmation globale.